



ANNEXE N°1

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2026

CONTEXTE JURIDIQUE

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget.

Considérant l'adoption de la nomenclature comptable M57, la tenue du DOB doit s'effectuer dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget.

Sources :

DGFIP, AdCF, AMF, Insee

LE CONTEXTE BUDGETAIRE

L'environnement international

La croissance mondiale montre des signes de ralentissement même si elle résiste mieux que prévu aux turbulences protectionnistes des Etats- Unis d'Amérique. Dans ses prévisions publiées le 14 octobre, le Fonds monétaire international (FMI) table sur une hausse du produit intérieur brut (PIB) mondial de 3,2 % en 2025 et de 3,1 % en 2026.

Aux États-Unis, la croissance annuelle du PIB devrait reculer nettement, de 2,8 % en 2024 à 1,8 % en 2025, puis 1,5 % en 2026. La Chine subirait aussi une décélération notable de la croissance, de 4,9 % en 2025 à 4,4 % en 2026.

L'environnement de la zone euro

La zone euro, quant à elle, connaîtra un ralentissement moins net, mais continu, de la croissance du PIB, de 1,2 % en 2025 et 1,1% en 2026 (selon OCDE et FMI).

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe (2.9% attendus en Espagne). L'inflation reste légèrement au-dessus de la cible de la BCE en 2025 à 2.1%, avant de fléchir plus nettement en 2026 à 1.7% sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'environnement national

La croissance est faible à + 0,7 % en 2025.

Le taux de chômage à 7,5 % en 2025 reste bas, il monterait à 7.6% en 2026 pour diminuer à 7.4% en 2027 selon le Bureau international du travail.

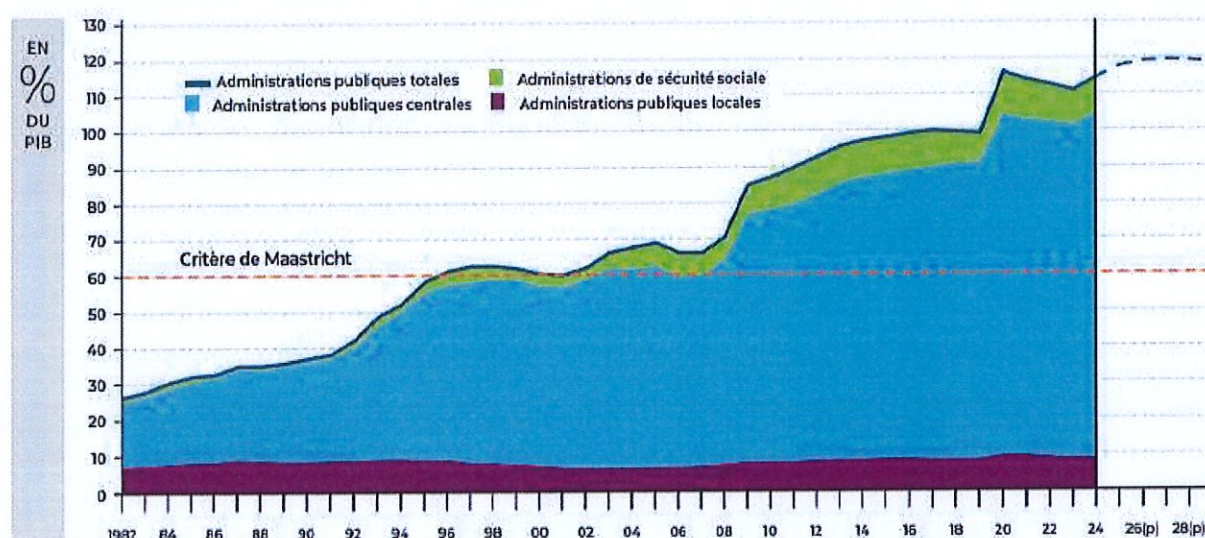
L'inflation 2025 est faible à + 0,8 % (inférieure à celle observée en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier).

L'inflation atteindrait respectivement 1,3 % et 1,8 % en 2026 et en 2027.

La situation des finances publiques

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

L'Etat représentait, en 2024, 81 % de l'endettement public. La dette des communes, des départements, des régions ne représente quant à elle que 8 % de la dette publique globale, qui rassemble à la fois les dettes des collectivités, de l'État, de la Sécurité sociale et d'autres administrations centrales.

Avec un déficit de clôture de - 5.8 % en 2024, l'Union Européenne a engagé une procédure pour déficit excessif, pour 2025, le déficit de clôture de la France serait de - 5.4 %.

La loi de finances pour 2026

Après l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) et l'impossibilité d'achever l'examen du budget avant le 31 décembre, les parlementaires se sont résolus à adopter une nouvelle loi spéciale avant le passage à l'année 2026.

Cette loi spéciale doit ainsi permettre de faire la transition entre 2025 et 2026 en empêchant la paralysie budgétaire et en évitant un « shutdown ». Elle comporte trois articles qui visent simplement à autoriser le gouvernement à percevoir les ressources et impôts existants, à reconduire les prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en vigueur en 2025 ainsi qu'à permettre à l'État d'emprunter jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026.

Mardi 27 janvier 2026, l'Assemblée nationale ayant rejeté deux motions de censure déposées après l'engagement de la responsabilité du Gouvernement (article 49.3 de la Constitution), le projet de loi de finances pour 2026 est considéré comme adopté en nouvelle lecture.

Jeudi 29 janvier 2026 : le Sénat rejette le projet de loi de finances, le texte retourne à l'Assemblée en vue de son adoption définitive après un dernier 49.3.

Dans la version du texte qui devrait être promulgué mi-février :

- Un effort de près de 2 milliards d'euros pour les collectivités,
- La DGF ne sera ni baissée ni revalorisée,
- Le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) devrait exonérer les communes en 2026. Ce dispositif consiste à prendre un pourcentage de recettes perçues par les collectivités les plus aisées afin d'alimenter un fonds de péréquation qui serait ensuite reversé en trois ans.
- La fusion de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) et de la dotation politique de la ville (DPV) en un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT) a été écartée.
- Le Fonds vert : après avoir été divisé par deux entre 2024 et 2025 (passant de 2.5 milliards d'euros à 1.15 milliards d'euros, son montant serait augmenté de 200 millions d'euros, sans savoir si c'est sur le montant de 2025 ou sur le montant du projet initial du gouvernement. Finalement, ce sera bien une moindre diminution par rapport au budget initial de l'exécutif, et non une hausse par rapport à 2025.
- - FCTVA : l'assiette des dépenses éligibles est recentrée sur les seules dépenses d'investissement ce qui représente une baisse de 700 millions d'euros pour les collectivités ;

Conclusion : Les tensions géopolitiques et commerciales avec les Etats-Unis, la poursuite de la guerre en Ukraine, les conflits du Moyen Orient font peser un risque important de reprise de l'inflation. Aussi, les orientations du budget s'inscrivent dans une démarche de prudence et de continuité.

LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET DE CONDE EN NORMANDIE

Pour le budget 2026, la ville de Condé en Normandie réaffirme la combinaison de 4 grandes orientations :

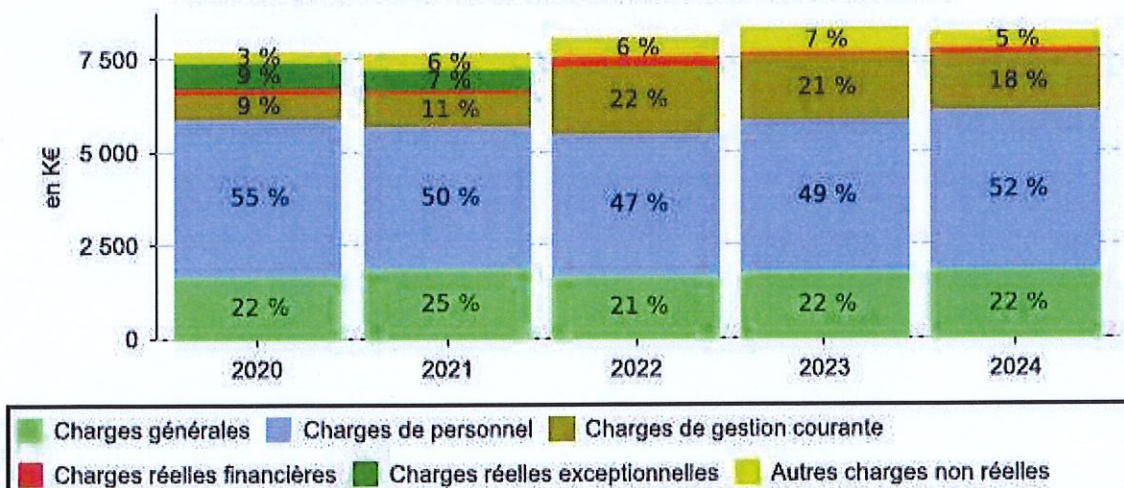
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement,
- La poursuite d'investissements
- Conserver une dette soutenable à long terme
- La recherche de financements extérieurs,

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement : projection

<i>Fonctionnement - Dépense</i>	B.P 2023	B.P 2024	B.P 2025	B.P 2026
011 - Charges à caractère général	2 418 000,00 €	2 400 920,00 €	2 320 500,00 €	2 340 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 305 000,00 €	4 420 000,00 €	4 520 000,00 €	4 520 000,00 €
014 - Atténuations de produits	25 000,00 €	27 000,00 €	29 925,00 €	30 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 011 695,00 €	480 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	304 000,00 €	400 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 069 000,00 €	1 821 490,00 €	1 846 000,00 €	1 840 000,00 €
66 - Charges financières	129 945,00 €	188 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
67 - Charges spécifiques (avant exceptionnelles)	4 655,00 €	4 000,00 €	4 075,00 €	5 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	152 400,00 €	15 374,00 €	24 500,00 €	25 000,00 €
Total	10 419 695,00 €	9 756 784,00 €	10 255 000,00 €	10 270 000,00 €

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

2024 En €/hab	Montant en € par hab pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	283	328	338	321
Charges de personnel	662	639	707	628
Charges de gestion courante	229	160	175	131
Charges réelles financières	29	16	19	20
Charges réelles exceptionnelles	0	1	1	1

Au niveau des charges de gestion courante, il est noté que la commune exerce de nombreuses compétences exercées par les intercommunalités sur les autres territoires (centre aquatique par exemple).

Le chapitre de gestion courante comprend notamment le versement de la subvention d'équilibre au Budget centre Aquatique.

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Charges générales	1 710 100	1 885 681	1 711 957	1 805 728	1 837 768	1,8 %	7,5 %
Charges de personnel	4 210 629	3 842 329	3 805 961	4 051 281	4 289 143	5,9 %	1,9 %
Charges de gestion courante	692 062	858 014	1 775 230	1 735 768	1 484 203	-14,5 %	114,5 %
Charges réelles financières	115 570	108 697	273 534	91 968	184 946	101,1 %	60,0 %
Charges réelles exceptionnelles	714 230	499 422	94	27	305	1 029,6 %	-100,0 %

Attention : l'année 2022 marque le changement de nomenclature budgétaire (passage de M14 à M57) qui a eu pour conséquence de supprimer certains comptes.

• Charges à caractère général

Ce chapitre sera maintenu au même niveau qu'en 2025 concernant les énergies en raison de changements de contrats et pour lesquels les coûts unitaires ne sont pas encore connus.

Par ailleurs, les assurances subissent aussi des augmentations.

• Frais de personnel

L'évolution du chapitre des dépenses de personnel serait en hausse d'environ 2% correspondant principalement :

► Aux mesures gouvernementales :

- Cotisation CNRACL : + 3 points chaque année pendant quatre ans

Une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL qui se poursuit. Comme en 2025, le taux de CNRACL employeur progresse de 3 points en 2026 pour atteindre 37.65% en 2026. Cette hausse se poursuivra jusqu'en 2028 pour atteindre 43.65%.

Pour Condé en Normandie, cette hausse représente plus de 60 000 € d'augmentation des crédits nécessaires sur ce chapitre pour une année.

- Taux IRCANTEC : de 4.20 % à 4.27 %

■ La prise en compte de la participation des employeurs territoriaux aux frais de prévoyance et de mutuelle.

► Aux évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, promotions internes, Glissement Vieillesse Technicité)

► l'organisation d'élections municipales

Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement :

Exercice	%
2017	59%
2018	57%
2019	56%
2020	56%
2021	56.3%
2022	54.50%
2023	52.52%
2024	55.22 %
2025	55%

Pour les communes de 5 à 10 000 habitants = 56.3%

Effectifs des agents

	Au 01/01/2020		Au 01/01/2021		Au 01/01/2022		Au 01/01/2023		Au 01/01/2024		Au 01/01/2025		Au 01/01/2026	
	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.	Nombre	E.T.P.
Titulaire	106	100,17	102	98,83	95	91,62	92	88,84	89	84,79	85	81,32	81	77,07
C.D.I.	3	2,43	2	2	4	3,57	4	3,57	4	4	4	4	5	5
Contrat	20	12,26	15	9,2	17	8,61	20	12,56	28	17,62	40	22,47	36	22,19
Contrat aidé	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apprenti	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
Total	131	116,86	121	112,03	117	104,8	118	106,97	123	108,41	131	109,79	124	106,26

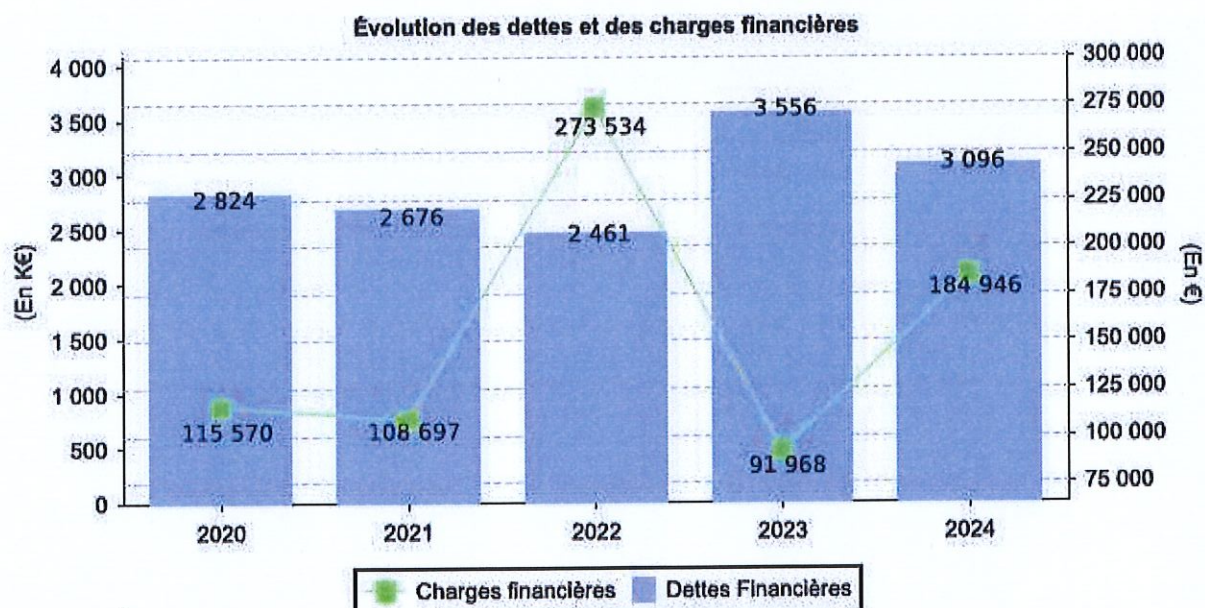
Répartition par service

SERVICES	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EFFECTIF	EQUIVALENT	EQUIVALENT	EQUIVALENT	EQUIVALENT	EQUIVALENT
	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026	TEMPS PLEIN	TEMPS PLEIN	TEMPS PLEIN	TEMPS PLEIN	TEMPS PLEIN
Services administratifs	20	18	21	20	20	19	17,51	19,98	18,98	18,97
Services techniques	36	41	42	39	32	35,5	40,5	41,5	38,5	31,5
Atelier - Médiathèque	8	9	9	9	9	6,81	7,81	7,81	7,81	8,07
Crèche	7	7	5	8	8	6,48	7	5	7,5	7,5
Service entretien	7	7	6	9	10	4,39	4,39	3,39	5,42	7,39
Cinéma	1	1	1	1	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Service scolaire	23	21	22	28	27	19,49	15,86	17,98	17,81	19,06
Sport - Centre aquatique	11	8	12	12	12	8,94	7,8	8,01	8,5	8,5
Maison des Services	3	5	4	4	4	2,69	4,6	3,24	3,77	3,77
Accueil Château	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	117	118	123	131	124	104,8	106,97	108,41	109,79	106,26

• Charges financières

Evolution de l'annuité de la dette

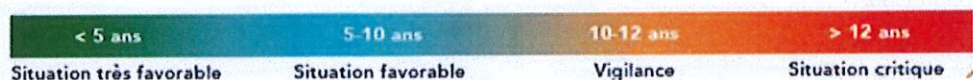
Exercice	Capital restant dû 1er janvier	Annuité	Intérêts	Capital
2016	4 839 273,55 €	685 551,63 €	191 623,37 €	493 928,26 €
2017	4 345 345,29 €	585 431,39 €	148 688,67 €	436 742,72 €
2018	5 508 541,31 €	579 363,66 €	136 048,17 €	443 315,49 €
2019	5 065 225,82 €	486 994,40 €	124 855,18 €	362 139,22 €
2020	4 703 086,60 €	452 578,68 €	116 664,30 €	335 914,38 €
2021	4 367 172,22 €	454 412,35 €	109 499,38 €	344 912,97 €
2022	4 222 259,25 €	757 120,56 €	269 265,96 €	487 854,60 €
2023	3 734 404,65 €	317 018,24 €	93 023,38 €	223 994,86 €
2024	3 510 409,79 €	653 657,85 €	186 012,31 €	467 645,54 €
2025	3 042 764,25 €	418 266,01 €	107 157,86 €	303 189,18 €
2026	4 139 575,07 €	504 481,38 €	128 454,13 €	376 027,25 €
2027	4 163 547,82 €	533 199,07 €	125 250,62 €	407 948,45 €
2028	3 755 599,37 €	499 500,19 €	110 598,43 €	388 901,76 €
2029	3 366 697,61 €	496 569,34 €	96 790,39 €	399 778,95 €
2030	2 966 918,66 €	493 485,39 €	82 413,15 €	411 072,24 €
2031	2 555 846,42 €	490 433,77 €	67 635,77 €	422 798,00 €
2032	2 133 048,42 €	487 351,20 €	52 377,87 €	434 973,33 €
2033	1 698 075,09 €	171 647,85 €	36 620,94 €	135 026,91 €
2034	1 563 048,18 €	165 626,74 €	33 785,61 €	131 841,13 €
2035	1 431 207,05 €	162 135,49 €	30 776,82 €	131 358,67 €
2036	1 299 848,38 €	159 988,74 €	27 752,19 €	132 236,55 €
2037	1 167 611,83 €	157 842,71 €	24 710,83 €	133 131,88 €
2038	1 034 479,95 €	155 697,41 €	21 652,42 €	134 044,99 €
2039	900 434,96 €	153 552,89 €	18 576,62 €	134 976,27 €
2040	765 458,69 €	151 409,11 €	15 483,02 €	135 926,09 €



Capacité de désendettement

En se basant sur la CAF brute de 2024, la capacité de désendettement est en 2026 à 3.70 années y compris l'emprunt contracté pour l'acquisition des ateliers municipaux.

Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 ans.



Structure de la dette, encours et liste des emprunts

Code	N° contrat	Organisme prêteur	Objet	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Type taux	Index	Taux	Durée
5	MON509727EUR	CAFFIL	refinancement prêt Dexia	08/01/2007	418 127,52	57 884,28	F		4.10	20
9	A1400004	CE	renégociation emprunt Caisse d'Epargne	15/01/2007	1 460 075,78	541 679,43	V	EUR	3.91	25
8	00778290892V	SA CREDIT FONCIER	réaménagement des prêts n°20500051 20500187 20500208	30/01/2007	570 441,55	221 123,78	F		4.56	25
6	MIN509728EUR	CAFFIL	investissement 2007	05/04/2007	2 000 000,00	755 567,79	F		4.08	25
			Sous-total 1		4 448 644,85	1 576 255,28				
A1410001G	A1400001G	CE	Emprunt IVN n°3	01/01/2017	831 031,32	598 598,35	F		2,10	24
20600010	CE n°20600010	CE	Emprunt IVN n°1	01/03/2017	683 787,27	363 019,73	F		3,72	15
MIN249952EUR	MIN249952EUR	SFIL	Emprunt IVN n°2	01/03/2017	85 120,15	44 328,49	F		2,87	17
			Sous-total 2		1 599 938,74	1 005 946,57				
301917E	301917E	CE	financement travaux gymnase R. Gossart	08/01/2021	200 000,00	157 373,22	F		0.69	20
167834	167834	Banque des Territoires	Rénovation thermique Gossart et bâtiments	18/12/2024	1 400 000,00	1 400 000,00	V	LA	3,40	25
			Sous-total 3		1 600 000,00	1 557 373,22				
					7 648 583,59	4 139 575,07				

La dette de la ville est sécurisée : Avec un encours intégralement coté A1 (niveau de risque le plus faible selon la charge Gissler).

• Contingent Incendie

Le montant du contingent SDIS 2026 a été augmenté, il passe de 171 069 € à 172 813 € (+1,02%).

Pour mémoire :

2024 = 167 468 €

2025 = 171 069 €

• Subventions et participations

Les subventions de fonctionnement aux associations seront étudiées à enveloppe constante.

Centre de loisirs et Local Jeunes

Le coût de la convention passée avec l'UFCV relative au Centre de loisirs et au Local Jeunes après avoir baissé en 2025, va augmenter en 2026.

La participation de la commune pour 2026 sera de 110 320.26 €.

2024 : 106 526.97 €

2025 : 97 441.84 €

La masse salariale reste constante en terme d'équipe, mais en augmentation à la suite à l'évolution du point d'indice.

Les autres charges de gestion courante

Elles comprennent notamment :

- L'enveloppe des subventions aux associations
- La subvention au CCAS
- La participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles privées
- La subvention aux budgets annexes, notamment du Centre Aquatique

Les recettes de fonctionnement projection 2026

<i>Fonctionnement - Recette</i>	B.P 2023	B.P 2024	B.P 2025	B.P 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 496 411,67 €	893 191,79 €	1 520 951,79 €	1 570 000,00 €
013 - Atténuations de charges	125 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	80 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 800,00 €	141 000,00 €	140 000,00 €	100 000,00 €
70- Produits des services, du domaine et vente diverses	570 500,00 €	557 500,00 €	570 500,00 €	590 000,00 €
73 - Impôts et taxes	2 120 616,00 €	2 120 616,00 €	2 121 000,00 €	2 121 000,00 €
731 - Fiscalité locale	3 266 703,00 €	3 320 000,00 €	3 380 000,00 €	3 380 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 106 000,00 €	2 066 784,00 €	2 228 000,00 €	2 230 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	479 395,00 €	177 028,00 €	171 000,00 €	190 000,00 €
77 - Produits spécifiques (avant exceptionnels)	7 269,33 €	11 461,21 €	8 548,21 €	9 000,00 €
78 - Reprise sur amortissements et provisions	140 000,00 €	354 203,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	10 419 695,00 €	9 756 784,00 €	10 255 000,00 €	10 270 000,00 €

• Impôts locaux

Avec la publication par l'Insee de l'indice définitif des prix à la consommation harmonisée (IPCH) à fin novembre, les collectivités connaissent la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation pour 2026 définies à l'échelle nationale.

Les valeurs locatives cadastrales servent de base de calcul à plusieurs impôts locaux :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- cotisation foncière des entreprises

Elles sont revalorisées automatiquement chaque année, selon des règles qui diffèrent selon leur nature : les valeurs locatives des locaux professionnels progressent comme les loyers, quand celles des locaux d'habitation suivent l'évolution des prix.

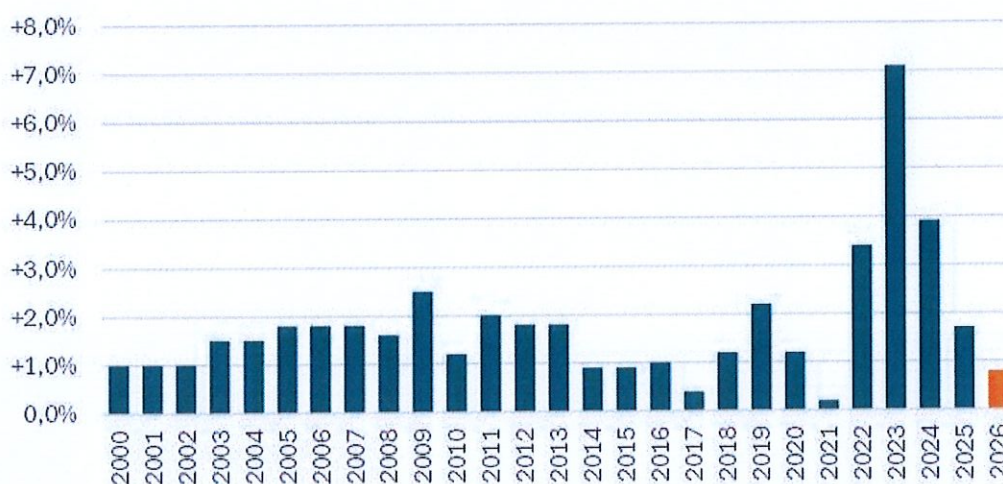
La publication par l'Insee de l'IPCH à fin novembre 2025 permet donc de connaître le coefficient de revalorisation qui s'appliquera pour 2026. Il s'établit ainsi à +0,8 % ($IPCH \text{ novembre } 2025 / IPCH \text{ novembre } 2024 = 124,35 / 123,26 = 1,008$).

Dans un contexte de freinage des prix après plusieurs années de hausse soutenue, cette revalorisation des valeurs locatives est l'une des plus faibles constatées depuis 25 ans. Elle avait seulement connu des évolutions inférieures en 2017 (+0,4 %) et 2021 (+0,2 %).

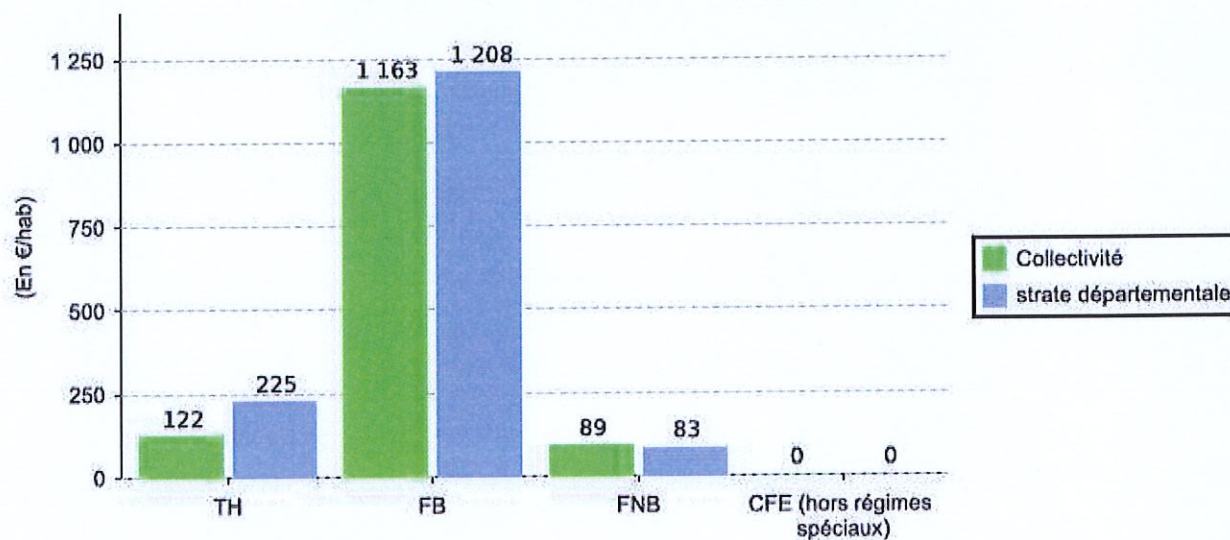
Historique de la revalorisation des bases :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2.2%	1.2%	0.2%	3.4%	7.1%	3.9%	1.7%	0.8 %

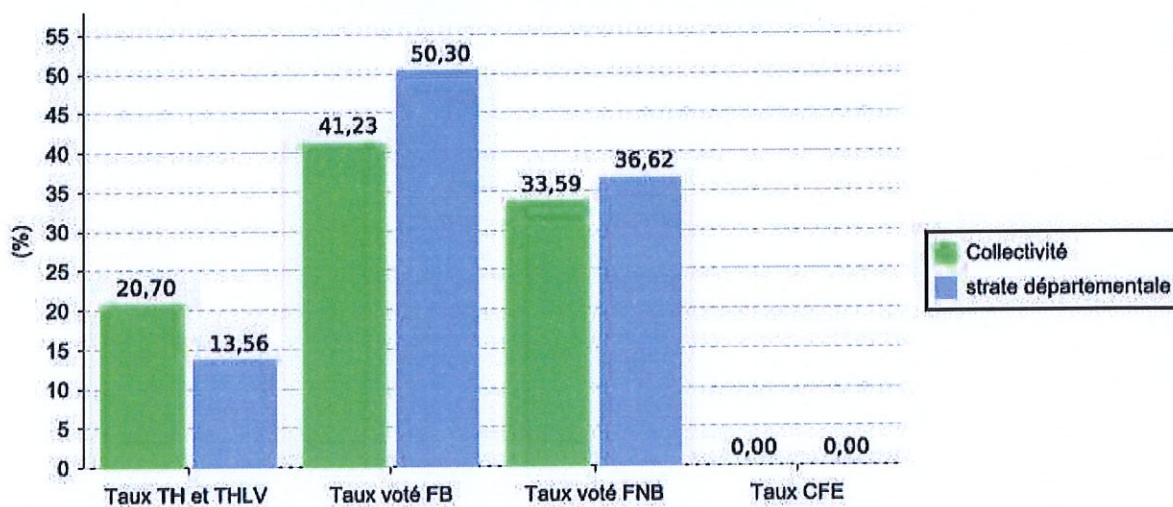
Taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



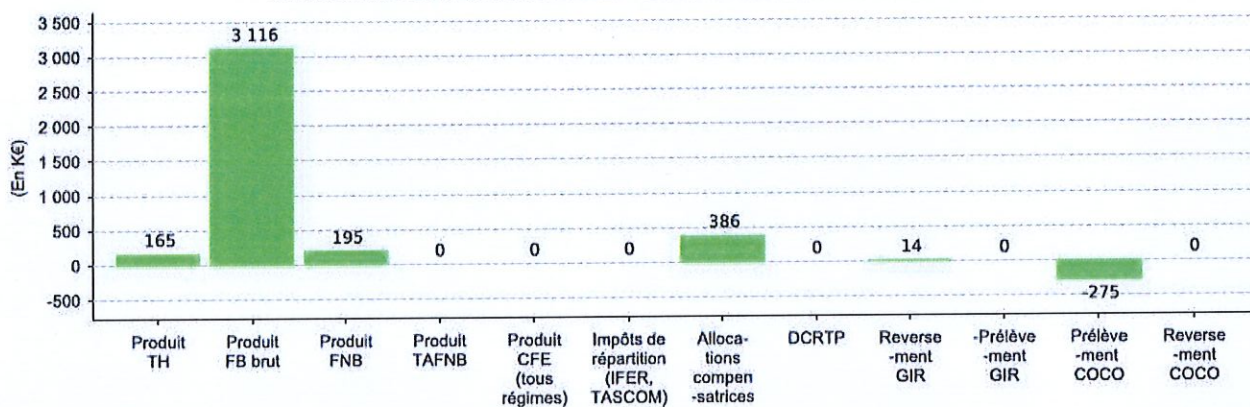
Comparaison des bases en 2024 (en €/hab)



COMPARAISON DES TAUX EN 2024



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2024



• Reversement de fiscalité des groupements

L'attribution de compensation, traduisant les transferts de compétence, restera au même niveau qu'en 2025.

Le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales)

Versé par l'Etat ; ce fonds est notifié en juin de l'année n, aussi celui-ci n'est pas crédité au budget primitif par prudence.

2021 = 1,166701 (rang éligibilité 362, rang du dernier éligible 745)

2022 = 1,144747 (rang éligibilité 456)

2023 = 1,168744 (rang éligibilité 321)

2024 = 1,148424 (rang éligibilité 415)

2025 = 1,167401 (rang éligibilité 317)

• Autres impôts et taxes

Les recettes tirées des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) avaient été provisionnées à la baisse en 2025, or un rebond des cessions a permis une recette supérieure au prévisionnel.

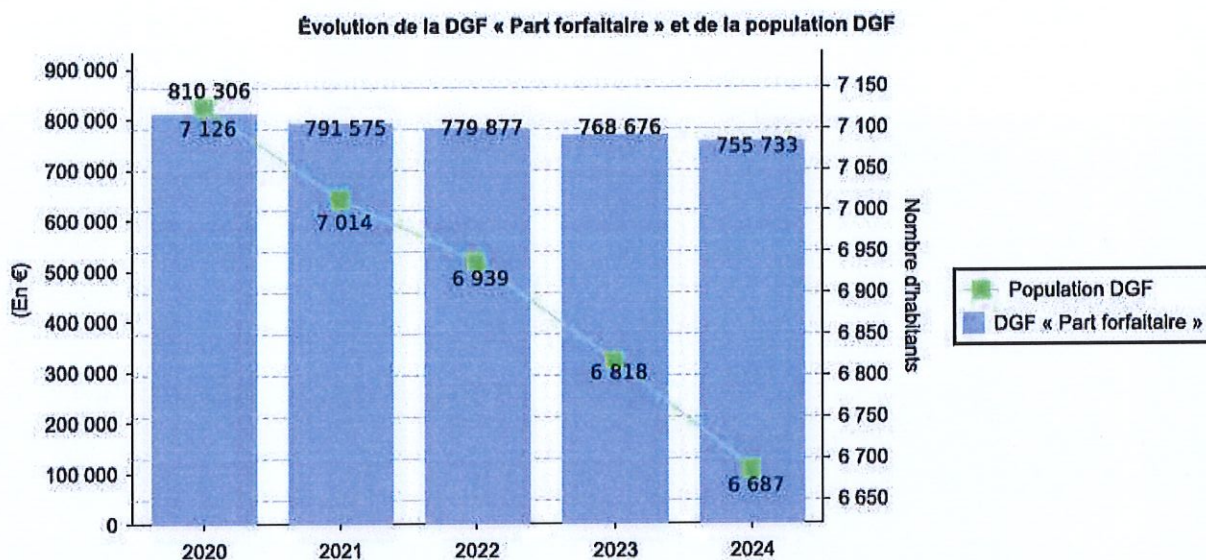
- 155 149 € en 2023,
- 132 753 € en 2024,
- 210 851 € en 2025

• Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Les montants globaux de dotation sont gelés pour 2026. De plus, les modalités de la répartition entre collectivités locales ne sont pas connues même si certaines dispositions auront des effets automatiques :

- ⇒ La dotation forfaitaire de chaque commune évoluera en fonction de sa population DGF
- ⇒ Les communes classées en Zone France ruralité revitalisation bénéficieront d'une surpondération pour le calcul des fractions « bourgs centres » et « péréquation » de la DSR
- ⇒ La plupart des évolutions individuelles d'une année sur l'autre sont encadrées

Devant ces incertitudes, la commune va construire son budget 2026 en prévoyant une baisse de la dotation forfaitaire de 35 000 €.



Structure de la DGF

Année	Dotation Part forfaitaire	Dotation Part péréquation
2021	791 575 €	586 557 €
2022	779 877 €	633 785 €
2023	768 676 €	696 511 €
2024	755 733 €	734 727 €
2025	738 682 €	787 311 €

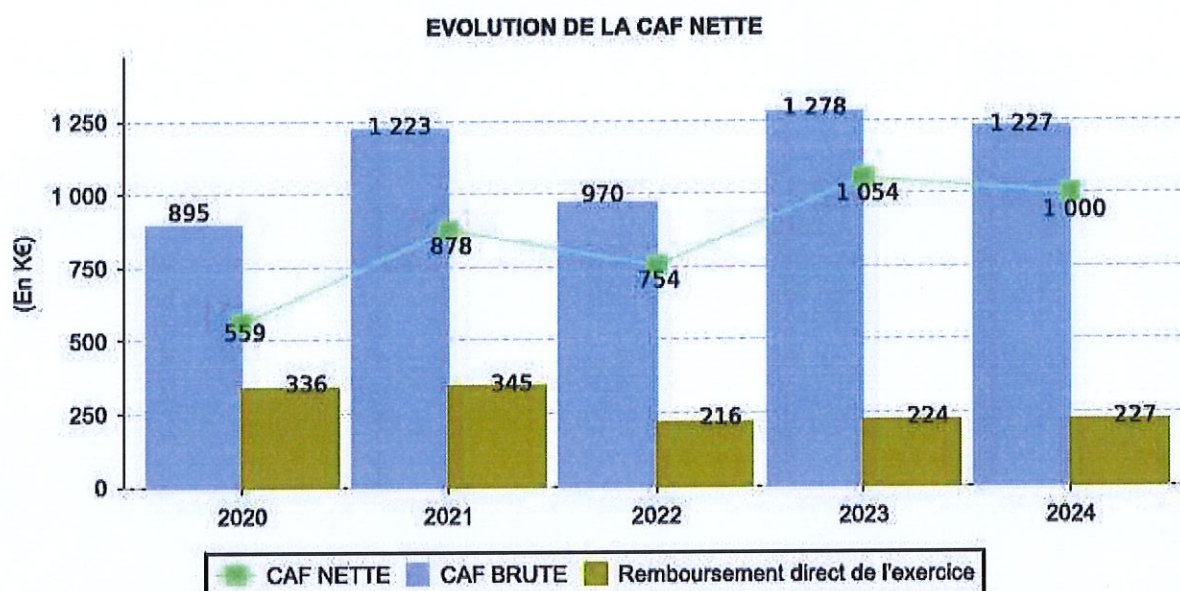
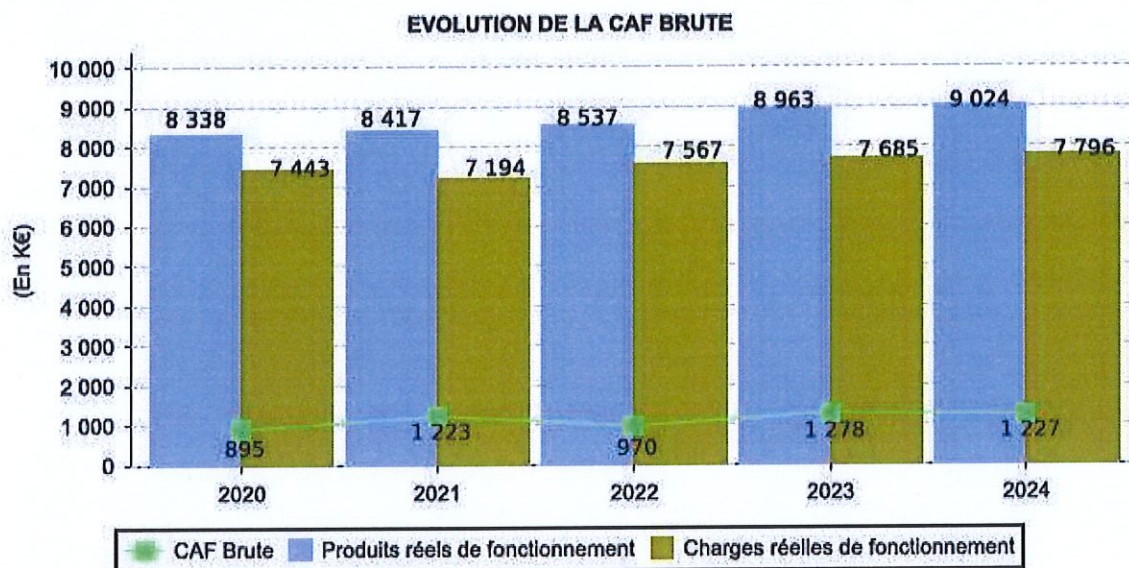
On observe que proportionnellement, la part « péréquation » augmente :

- 41.32% en 2020
- 42.6% en 2021
- 44,83% en 2022
- 47.53% en 2023
- 49.29 % en 2024
- 51.59 % en 2025

• **Produits des services**

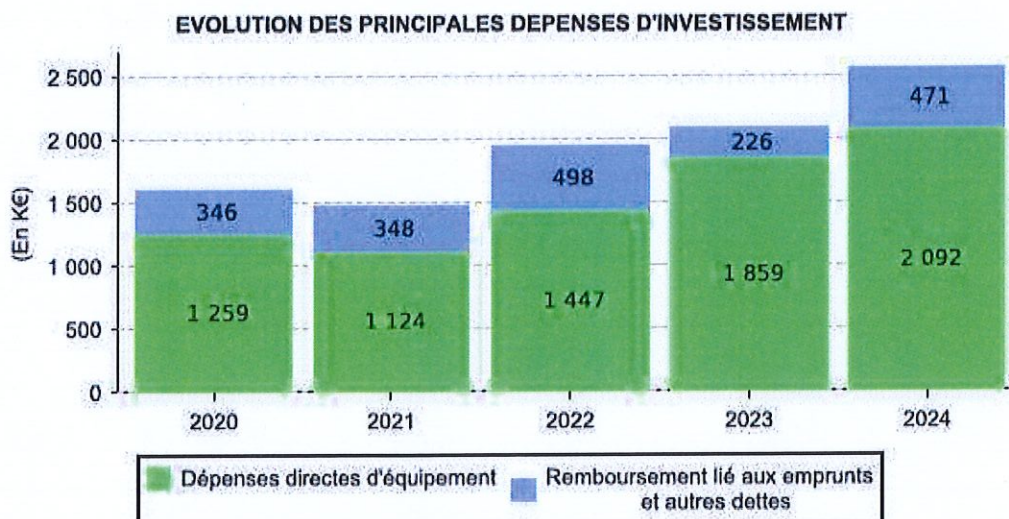
Les tarifs municipaux (sauf ajustement du prix des repas à la cantine, à la suite de l'augmentation du Département) n'ont pas fait l'objet d'augmentation.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT



La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

En 2025, la recherche de gains énergétiques s'est poursuivie avec la réalisation d'investissements au service des habitants et des usagers (Pôle Alphonse Daudet, Maison des Services).



Les principales recettes d'investissement :

- L'autofinancement (issu de la section de fonctionnement)
- Les subventions : les projets de la commune ont été inscrits dans les contrats territoriaux avec le Département et la Région ainsi que le CRTE de l'Etat. L'Agence de l'Eau ou les Fonds Européens (notamment Leader) sont aussi sollicités.
- L'emprunt

Autorisation de programme / crédits de paiement AP 2025-001 Redynamisation du centre-ville Phase 1 opération 430

Par délibération n°DEL-2025/020 du 4 avril 2025, il a été créé une autorisation de programme et crédits de paiement pour la redynamisation du centre-ville comme ci-dessous :

AP 2025-001 Redynamisation du centre-ville Phase 1 opération 430			
AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
5 437 612 €	1 000 000 €	2 937 612 €	1 500 000 €

En 2025, les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de 355 819 € sur une autorisation de 1 000 000 €, il est nécessaire de les reporter, et d'intégrer les dépenses relatives au réseau pluvial et à l'éclairage public
Ajustement :

- Réseau pluvial : estimatif du cabinet SOGETI : 190 000 € TTC
- Eclairage public chiffré par CITEOS : 70 000 € TTC

AP 2025-001 Redynamisation du centre-ville Phase 1 opération 430			
AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
5 697 612 €	355 819	3 581 793 €	1 760 000 €

AP 2025-001 Redynamisation du centre-ville Phase 1				
AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Recettes prévisionnelles
5 697 612 €	355 819 €	3 581 793 €	1 760 000 €	Subvention Région
				532 800 €
				Subvention Département Contrat
				1 246 587 €
				Subvention Département Plan Vélo
				190 700 €
				Subvention Etat Fonds Vert Energétique
				350 535 €
				Subvention Etat Fonds Vert Mobilité
				85 613 €
				Subvention Etat Fonds Vert Renaturation
				215 377 €
				Fonds vert Ecl Pub
				45 000 €
				Subvention Etat DETR/DSIL 2025
				183 683 €
				Subvention Etat DETR/DSIL 2026
				240 000 €
				Subvention Etat DETR/DSIL 20227
				240 000 €
				Sous-Total 1
				3 330 295 €
				FCTVA
				778 861 €
				Sous-Total 2
				4 109 156 €
				Autofinancement
				627 509 €
				Emprunt
				960 947 €
				Total
				5 697 612 €

Pour les autres investissements, les grandes masses d'investissement envisagées :

<i>Investissement - Dépense</i>	B.P 2026
Matériel Mobilier Véhicules	250 000,00 €
Voiries + mobilité douce	350 000,00 €
Travaux bâtiments	700 000,00 €
Défense incendie, ecl public courant	100 000,00 €
Acquisition foncière	150 000,00 €
Skate Park et Fitness	0,00 €
Vidéoprotection	25 000,00 €
Etudes (Etat Ponts et ouvrages d'art, Média)	80 207,00 €
Crédit de paiement sur AP Centre-ville Phase 1	3 581 793,00 €
Total	5 237 000,00 €

<i>Investissement - Recette</i>	B.P 2026
Subventions	1 550 000,00 €
Autofinancement - FCTVA	1 425 000,00 €
Emprunt	2 262 000,00 €
Total	5 237 000,00 €

LES BUDGETS ANNEXES

∟ Budget Annexe Assainissement collectif et non collectif

Le capital restant dû au 01/01/2024 est de 240 515.31 €.

En 2026, seront prévus les travaux de réfection des réseaux d'assainissement de la Rue Albert Camus, du Quai de la Druance et de la Rue des Challouets, et la fin du curage de la station de Saint-Germain du Crioult.

Etat pluriannuel endettement budget Assainissement :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2025	42 939,77 €	600,89 €	42 338,88 €	282 854,19 €
2026	36 509,51 €	196,50 €	36 313,01 €	240 515,31 €
2027	31 313,01 €	0,00 €	31 313,01 €	204 202,30 €
2028	31 313,01 €	0,00 €	31 313,01 €	172 889,29 €
2029	29 865,76 €	0,00 €	29 865,76 €	141 576,28 €
2030	28 203,54 €	0,00 €	28 203,54 €	111 710,52 €
2031	28 203,54 €	0,00 €	28 203,54 €	83 506,98 €
2032	28 203,44 €	0,00 €	28 203,44 €	55 303,44 €
2033	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	27 100,00 €
2034	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	21 680,00 €
2035	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	16 260,00 €
2036	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	10 840,00 €
2037	5 420,00 €	0,00 €	5 420,00 €	5 420,00 €

∟ Budget Annexe Centre Aquatique

Les investissements porteront sur la réfection de la toiture (les tôles translucides sont à changer), poursuite des travaux de changement de baie vitrée, d'achats d'équipements, révision du toboggan.

Etat pluriannuel endettement budget Centre Aquatique :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2025	6 731,56 €	2 259,89 €	4 471,67 €	72 508,44 €
2026	6 731,56 €	2 115,51 €	4 616,05 €	68 036,77 €
2027	6 731,56 €	1 966,49 €	4 765,07 €	63 420,72 €
2028	6 731,56 €	1 812,66 €	4 918,90 €	58 655,65 €
2029	6 731,56 €	1 653,86 €	5 077,70 €	53 736,75 €
2030	6 731,56 €	1 489,94 €	5 241,62 €	48 659,05 €
2031	6 731,56 €	1 320,71 €	5 410,85 €	43 417,43 €
2032	6 731,56 €	1 146,04 €	5 585,52 €	38 006,58 €
2033	6 731,56 €	965,72 €	5 765,84 €	32 421,06 €
2034	6 731,56 €	779,58 €	5 951,98 €	26 655,22 €
2035	6 731,56 €	587,42 €	6 144,14 €	20 703,24 €
2036	6 731,56 €	389,06 €	6 342,50 €	14 559,10 €
2037	6 731,56 €	184,31 €	6 547,25 €	8 216,60 €
2038	1 682,89 €	13,54 €	1 669,35 €	1 669,35 €

∟ Budget Annexe Production d'Electricité

Ce budget enregistre les recettes générées par la vente d'électricité produite par les panneaux posés sur la toiture de la salle Dumont d'Urville.

∠ **Budget Annexe Lotissement Le Perreux**

Budget de gestion de stock. Aucun investissement n'est à prévoir.

∠ **Budget Annexe Lotissement Route des Isles**

Budget de gestion de stock. Aucun investissement n'est à prévoir.